



## ANNEXES

DECISION DU 28/06/2021

N° E21000027 /95

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CERGY-PONTOISE

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 21/06/2021, la lettre par laquelle le Préfet du Val d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la construction d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie pour le département du Val d'Oise au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur André Goutal est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la préfecture du Val d'Oise et à Monsieur André Goutal.

Fait à Cergy, le 28/06/2021

La Présidente,

*L. Massias*

Nathalie Massias



**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté n° IC-21-067**

**portant ouverture d'enquête publique unique relative à :**

- une demande d'autorisation environnementale présentée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE concernant l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels**
- une demande de permis de construire déposée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE commune de SAINT-OUEN L'AUMÔNE**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** l'ordonnance n° 2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement ;

**Vu** l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Maurice BARATE secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

**Vu** la demande de permis de construire n° PC 95572 20 U0016 déposée le 31 juillet 2020 en mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE et complétée en dernier lieu le 14 novembre 2020 par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE pour la construction d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels, sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN L'AUMÔNE - 14, rue de l'Équerre - ZAC des Béthunes ;

**Vu** la demande d'autorisation environnementale du 30 octobre 2020, complétée en dernier lieu le 25 mai 2021 par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels, sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN L'AUMÔNE - 14, rue de l'Équerre - ZAC des Béthunes, au titre notamment des rubriques précisées ci-après :

Rubrique / Régime	Intitulé	Seuil demandé
4735 A	Ammoniac (emploi ou stockage)	≤ 10 t Bouteilles
4719 A	Acétylène : La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t	4,9 t Bouteilles et cadres
4715 A	Hydrogène : La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t	3 t Bouteilles et cadres

**A : Autorisation**

**Vu** l'étude d'impact, les plans et renseignements produits à l'appui des demandes ;

**Vu** les avis des services consultés ;

**Vu** l'avis de l'autorité environnementale unique émis par la mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France (MRAe) du 6 mai 2021 ;

**Vu** le rapport de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France du 4 juin 2021 déclarant le dossier d'autorisation environnementale recevable ;

**Vu** la décision de madame la présidente du tribunal administratif de CERGY-PONTOISE du 28 juin 2021 désignant monsieur André GOUTAL, commissaire divisionnaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : Objet et durée de l'enquête publique unique**

Une enquête publique unique de 31 jours sera ouverte en mairies de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT, du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021 inclus, sur les demandes présentées par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, en vue :

– d'une part, d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels, sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN L'AUMONE – 14, rue de l'Équerre – ZAC des Béthunes,

– et d'autre part, d'obtenir un permis de construire ledit centre de conditionnement.

### **Article 2 : Permanences du commissaire enquêteur**

Monsieur André GOUTAL est désigné comme commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique unique et sera présent en mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE :

- . le mercredi 25 août 2021 de 8h30 à 12h00
- . le jeudi 2 septembre 2021 de 15h00 à 19h00
- . le samedi 11 septembre 2021 de 8h30 à 12h00
- . le mercredi 22 septembre 2021 de 13h30 à 17h30

### **Article 3 : Mise à disposition des deux dossiers d'enquête publique**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, et afin que chacun puisse en prendre connaissance, seront tenus à la disposition du public, en mairies de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier :

– un exemplaire du dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels, comportant notamment les études d'impact et de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale, le

mémoire en réponse de la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE à cet avis et les avis des services consultés ;

– un exemplaire du dossier de demande de permis de construire n° PC 95572 20 U0016, déposé le 31 juillet 2020, complété en dernier lieu le 14 novembre 2020, en mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE comportant notamment une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.

Dans les mêmes conditions, une version numérique des deux dossiers sera consultable sur un poste informatique à la mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE.

Les deux dossiers soumis à enquête publique seront également mis en ligne et consultables sur :

– le site internet de la préfecture du val-d'oise : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques), pendant toute la durée de l'enquête publique unique.

– la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

– le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

#### **Article 4 : Observations et propositions du public**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consigner ses observations et propositions relatives à ces deux dossiers mis à sa disposition, jusqu'au mercredi 22 septembre 2021 :

– en mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,

– en mairies de PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE ET BESSANCOURT, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,

– sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

– par courrier électronique à l'adresse suivante : [projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net](mailto:projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net) à compter du lundi 23 août et jusqu'au mercredi 22 septembre 2021 inclus. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Lorsqu'elles seront présentées par lettre, les observations et propositions du public devront être adressées à monsieur le commissaire enquêteur, domicilié à la mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE – service urbanisme – 2, place Pierre Mendès France – 95 310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE, pour être annexées au registre d'enquête par ses soins et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais .

Les observations et propositions adressées par courrier électronique seront transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions portées sur les registres « papier » seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du val-d'oise, et consultables via l'adresse internet mentionnée à l'article 3 du présent arrêté.

#### **Article 5 : Publicité de l'enquête publique**

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et précisant les conditions de son déroulement, sera affiché par les soins du maire de la commune de SAINT-OUEN L'AUMÔNE quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et le restera pendant toute sa durée, à la mairie et dans le voisinage de l'installation classée objet de l'enquête.

Cet avis sera affiché, dans les mêmes conditions, dans les communes de PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT, situées dans le périmètre de 3 kilomètres fixé par la nomenclature des installations classées.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet mentionnée à l'article 3 du présent arrêté, sur la plateforme [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) et sur le site <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>, dans les mêmes conditions.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet visible et lisible de la voie publique.

Enfin, un avis sera inséré, par les soins du préfet du Val-d'Oise et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Val-d'Oise, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique unique et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique unique, en vue de l'information du public.

#### **Article 6 : Avis des conseils municipaux**

Les conseils municipaux des communes susmentionnées seront appelés à formuler leur avis sur les deux dossiers soumis à enquête publique unique, dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

#### **Article 7 : Clôture de l'enquête publique unique**

Les registres d'enquête seront clos le mercredi 22 septembre 2021.

Après la clôture de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera les observations et propositions écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire dans un délai de quinze jours un mémoire en réponse.

#### **Article 8 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur rédigera son rapport relatant le déroulement de l'enquête, examinera les observations et propositions recueillies et consignera, dans une présentation séparée et au titre de chacune des procédures, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Les deux dossiers soumis à enquête publique unique déposés au siège de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront adressés au préfet par le commissaire enquêteur dans les quinze jours à

compter de la réponse de l'exploitant ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner une réponse.

Une copie du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes précitées et à la préfecture du Val-d'Oise, Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – section installations classées.

Ces éléments sont mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne peut être inférieure à un an à compter de la décision finale.

**Article 9 : Information**

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

– M. Sébastien SURBLED, responsable évaluation des risques – tél : 06 31 04 13 70 adresse mail : sebastien.surbled@airliquide.com

**Article 10 : Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :**

– une autorisation environnementale d'exploiter délivrée par le préfet du Val-d'Oise, assortie de prescriptions ou un refus,

– une autorisation de permis de construire délivrée par le maire de SAINT-OUEN L'AUMÔNE ou un refus.

Elles seront formalisées respectivement par un arrêté préfectoral et un arrêté municipal.

**Article 11 :** Le secrétaire général de la préfecture, les maires de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT, ainsi que le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy-Pontoise, le

– 6 JUL. 2021

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général  
  
Maurice BARATE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 69 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85. La publication des annonces judiciaires et légales est définie par l'article du règlement de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : SARL 2066 HT - Sociétés par actions simplifiées (SAS) 1876 HT - Sociétés par actions simplifiées unipersonnelles (SASU) 1418 HT - Sociétés en nom collectif (SNC) 2366 HT - Sociétés à responsabilité limitée (SARL) 1476 HT - Sociétés à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 2066 HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : SARL HT à la page : 80 (4,37 €) - 75-82/83-84 (5,38 €) - 77/78/95 (5,14 €)

**Enquête publique**



Liberté • Egalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Coordination Administrative  
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société

**AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**

relative à l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels

Demande de permis de construire déposée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE commune de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Par arrêté n°IC-21-0167 du 9 juillet 2021, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mardi 23 août au mardi 22 septembre 2021 inclus, en mairies de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MÉRYS-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT dans le Val-d'Oise.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- au mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- en mairies de PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MÉRYS-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques)
- sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MÉRYS-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net](mailto:projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net)
- par voie postale à la mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions portées sur les registres « papier » seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques)

Les observations et propositions transmises

par voie électronique seront consultables, starts les meilleurs délais, sur le site internet : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur, Marceloux André GOUTAL, commissaire divisionnaire retraité, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 26 août 2021 de 09h30 à 12h00
- le jeudi 2 septembre 2021 de 15h00 à 19h00
- le samedi 11 septembre 2021 de 09h30 à 12h00
- le mercredi 22 septembre 2021 de 13h30 à 17h00

Toutes informations sur le projet sont à demander auprès de :

- M. Sébastien SURBLED, responsable évaluation des risques - tél : 03 31 04 13 70 - adresse mail : [sebastien.surbled@airliquide.com](mailto:sebastien.surbled@airliquide.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'Appui Territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MÉRYS-SUR-OISE, ENNERY, FREPILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- un permis de construire ou un refus. Le maire de SAINT-OUEN L'AUMÔNE est l'autorité compétente pour prendre la décision

**Constitution de société**

Par ASSP en date du 05/07/2021 il a été constitué une BCI dénommée :

**SCI EMET**

Siège social : 62 E RUE DE PARIS 95270 VIARMES Capital : 1200 € Objet social : LOCATION DE BIENS ET DE MOBILS IMMOBILIERS Gérance : Mlle MASSON CAMILLE demeurant 62 E RUE DE PARIS 95270 VIARMES ; M HEURTEVENT MATTHIEU demeurant 62 E RUE DE PARIS 95270 VIARMES  
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par ASSP en date du 01/06/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

**LE ROOF**

Siège social : 13 rue defresne-bast 95100 ARBENTEUIL Capital : 1000 € Objet social : BAR - RESTAURANT - PLAT A EMPORTER - LOCATION DE MEUBLES DE COURT SEJOUR SANS SERVICES CONNEXES Président : M BEKOUCHE Karim demeurant 6 rue de la reine henriette 92700 COLOMBES du pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

**Le Parisien**  
Les plus belles affaires immobilières sont sur notre site avec nos ventes aux enchères publiques  
[www.leparisien.fr/ferrati/](http://www.leparisien.fr/ferrati/)  
TEAM MEDIA

**Divers société**

Aux termes d'un ASSP en date du 01/06/2021 enregistré le 24/06/2021 au SDE de ERMONT, dossier n°2021.00012681, référence n°504P612021A03127 Mme DA SILVA VIEIRA CRISTINA MANUELA demeurant 15 quai de Stalingrad 92100 BULLENGE-BILLANCOURT a cédé à la société LE ROOF SAS au capital de 1000 € située 13 rue defresne-bast 95100 ARBENTEUIL, en cours d'immatriculation au RCS de Pontoise le fonds de commerce de BAR - RESTAURANT - PLAT A EMPORTER sés et exploité au 13 rue defresne-bast 95100 ARBENTEUIL. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/08/2021. La présente cession, est consentie et acceptée moyennant le prix de 99000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite par la validité et pour la correspondance : Maître Karim AL-HODINE.

STORAT Société Anonyme au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 25 Rue André Citroën - 95130 FRANCOVILLE  
335 204 788 RCS PONTOISE  
L'AGOA du 30/06/2021 a pris acte avec effet au 30/06/2021, de l'expiration des fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la société LA COMPAGNIE DES COMPTES, et suppléant, de la société LA COMPAGNIE ET ASSOCIEE, et a décidé qu'il n'y a plus lieu de désigner de nouveaux commissaires aux comptes.  
Mention en sera faite au RCS de Pontoise.

**Avis divers**

**MARIE DE SERAINCOURT**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 2 juillet 2021  
Date d'affichage : 2 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet à vingt heures, le conseil municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 2 juillet deux mille vingt et un, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame le Maire, Anne Marie MAURICE.

Étaient présents : M SCHWEIZER, Mme CHABRIOT, Mme ENEE, M MAURICE, M ARDITI, Mme RAYSSÉBUER, M DIGAIRE, M FERRERIA, M RAYSSÉBUER, M VINCIGLAS, conseillers municipaux.  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LOZACH donné pouvoir à Mme ENEE, M SIMON donné pouvoir à M BALLOT  
Absente : Mme REUSSARD

Ouverture du conseil municipal à 20h00

Arrivée de Mme SCHEMBRI à 20h15

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le conseil peut valablement délibérer et ouvre la séance.

Mme RAYSSÉBUER est élue secrétaire de séance.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Vo le code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-2, R211-2 et -3. Vu le Plan Local de l'Urbanisme adopté en séance du conseil municipal du 4 avril 2017, Vu la délibération 2018/09-36 « Droit de préemption urbain »

Concluant le souhait d'annuler la délibération 2018/09-36 « Droit de préemption urbain » aux fins de restaurer un droit urbain au regard du Plan Local d'Urbanisme approuvé,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption urbain :  
Sur le territoire communal classé en zone urbaine et en zone d'urbanisation future délimitée par le Plan Local d'Urbanisme de Seraincourt.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée de 1 mois et une mention en sera insérée dans les journaux suivants :

La gazette du Val d'Oise  
Les échos Val d'Oise

Elle sera également transmise aux services publics et organismes professionnels désignés par l'article R 211-3 du code de l'urbanisme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage

Vote : accepté à la majorité  
- Pour : 13 voix - Abstention : 1 voix  
Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT (01.34.75.40.39 Fax 01.34.75.76.96 E-Mail [mairie.seraincourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.seraincourt@wanadoo.fr))

Collectivités territoriales  
**Le bon réflexe, c'est**  
**Le Parisien**  
Publiez vos annonces d'enquêtes publiques  
01 87 39 82 96  
[legales2@leparisien.fr](mailto:legales2@leparisien.fr)

**Le Parisien**  
**Pour acheter votre annonce**  
**en ligne sur le Parisien**  
Rendez-vous sur [www.leparisien.annonces-legales.fr](http://www.leparisien.annonces-legales.fr)  
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution  
Plus de renseignements :  
**01 84 21 09 27**

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 90 - 76 - 77 - 78 - 81 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du secrétaire de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT - Société anonyme (SA) 3066 HT - Société par actions simplifiée (SAS) 1076 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 1410 HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 1470 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SRL) « entreprise unipersonnelle » 1470 HT - Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 80 (4,31 €) - 75/82/83/84 (3,38 €) - 77/78/95 (5,14 €)

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Enquête publique**

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société

**AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**

relative à l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels

**COMMUNE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-HARIN**  
Du 13 septembre 2021 au 13 octobre 2021 inclus

Par Arrêté en date du 28 juillet 2021, Monsieur le Maire de la Commune d'Herblay-sur-Seine a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords (POA) de l'église Saint-Harin.

L'enquête publique se déroulera en Mairie, au Centre administratif Saint-Vincent, du 13 septembre 2021 au 13 octobre 2021 inclus, soit durant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- \* Lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- \* Mardi et Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- \* Jeudi de 12h30 à 19h30
- \* Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

A cet effet, le Président du Tribunal administratif de Pontaise a désigné M. Jean-Jacques BALAND en tant que Commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête pourront être consultés en Mairie, au Centre administratif Saint-Vincent, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce dernier, ils seront également consultables sur internet à l'adresse suivante : <https://herblaysurSeine.fr/mon-quotidien/l'aménagement-du-territoire/procedures-evolution>.

Un poste informatique permettant de consulter les dossiers d'enquête sera mis à disposition du public en Mairie, au Centre administratif Saint-Vincent dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- Consultées sur les registres d'enquête ouverts en Mairie, au Centre administratif Saint-Vincent
- Adressées par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete@herblaysurSeine.fr](mailto:enquete@herblaysurSeine.fr)
- Adressées par écrit à : Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie d'Herblay-sur-Seine, 43 rue du Général de Gaulle 95220 HERBLAY-SUR-SEINE

L'ensemble des observations et propositions déposées seront également consultables sur la page internet dédiée à l'enquête.

Les courriers et mails reçus en dehors des dates de l'enquête publique seront considérés comme hors délai et ne pourront être pris en compte.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Herblay-sur-Seine, au Centre administratif Saint-Vincent, les :

- \* Lundi 13 septembre de 9h30 à 12h30
- \* Vendredi 01 octobre de 9h30 à 12h30
- \* Mercredi 13 octobre de 14h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant une année à la Mairie d'Herblay-sur-Seine, Centre administratif Saint-Vincent aux jours et heures habituels d'ouverture. Les documents seront également consultables sur le site internet de la Ville ([www.herblaysurSeine.fr](http://www.herblaysurSeine.fr)).



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU VAL-D'OISE

Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Coordination Administrative  
Section des Installations Classées

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des Installations classées, en maires de SAINT-OUEN L'AUMÔNE, PONTOISE, ERAGNY-SUR-OISE, PIERRELAYE, AUVERS-SUR-OISE, MERY-SUR-OISE, ENNERY, FREPIILLON, HERBLAY-SUR-SEINE et BESSANCOURT et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- un permis de construire ou un refus. Le maire de SAINT-OUEN L'AUMÔNE est l'autorité compétente pour prendre la décision.

**Constitution de société**

Par ASSP en date du 15/07/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

**F G PRIMEURS**

Siège social : 03 ALLEE DES DAPHNES Résidence des Hauts de Saint-Nicolas, 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD Capital : 1000 €  
Objet social : ACHAT ET VENTE DE FRUITS ET LEGUMES  
Président : M OHAËB FARID des Hauts de St-Nicolas 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD 44 pour une durée de 99 ANS à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par ASSP en date du 05/07/2021 il a été constitué une EURL dénommée :

**A.MARIO**

Siège social : 118 RUE DUGUAY FOND COUR 95100 ARGENTEUIL Capital : 1 € Objet social : CONSTRUCTION, TOUT CORPS D'ETAT  
Déclaré : M AVELINO MARIO TEDEIRA DIAS RIBEIRO demeurant 118 RUE DUGUAY FOND COUR 95100 ARGENTEUIL. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

**Divers société**

**MQL CONSULTING**

SARL à associé unique en liquidation au capital de 1 euros  
174 Boulevard des Aviateurs Alliés - Apt 7  
95810 ERAGNY SUR OISE  
844 375 444 RCS PONTOISE

Par décision du 28 février 2021, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quibus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date du 28 février 2021.  
Mention au RCS de PONTOISE.

**SARIL MATRANSCOM**

Siège social : 4-6 rue Gambetta, 95400 Villiers-le-Bel  
Siret : 880 697 461 RCS de Pontaise  
Capital 2.000 euros  
APE : 4890Z

Par PV d'Assemblée du 1 août 2021, l'assemblée générale de la SARL Matrascocom décide de rajouter « Alimentation générale » pour article 2 : Objet  
Le dépôt légal se fera au greffe du tribunal de Pontaise

Rectificatif à l'annonce parue le 26/05/2021 dans LE PARISIEN, concernant la société MATRANSCOM. Par arrêté de la 22/07/2021 à la place de 07/05/2021 et RACHIN en remplacement de RACHID

**Avis divers**

**AVIS AU PUBLIC**

**COMMUNE D'ARNOUVILLE**

Enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°88/2021 en date du 10 août 2021 le Maire d'ARNOUVILLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

À cet effet, Monsieur François DURAND, cadre supérieur du Ministère des Armées, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

La modification à pour objet :  
\* La prise en compte du périmètre de renouvellement urbain du Contrat de Développement Territorial (COT) secteur 20 quartier de la gare CDT de Val de France (Banasse/Bonneuil-en-France)  
\* Le levée du périmètre d'attente sur la zone UP pour permettre le renouvellement urbain et la suppression de l'opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) existant qui n'est plus adaptée.  
\* L'encadrement des projets à venir par l'élaboration de 3 OAP sur des secteurs identifiés dans la zone UP.  
\* La modification du règlement de la zone UP pour permettre l'augmentation du nombre de logements dans le périmètre du COT.  
\* Cette modification permet par ailleurs quelques ajustements du règlement et des documents graphiques pour tenir compte des évolutions législatives survenues depuis 2018, de quelques erreurs graphiques ainsi que de l'évolution de quelques règles pour les clavier.

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours. L'enquête se déroulera à la mairie, du 9 septembre au 8 octobre 2021, à l'exclusion des jours fériés :

- lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- jeudi de 13h à 18h
- vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie, et pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/modification-arnouville>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- jeudi 9 septembre de 13h à 18h
- jeudi 30 septembre de 13h à 18h
- vendredi 8 octobre de 13h30 à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête dématérialisé sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/modification-arnouville>
- ou par écrit à l'adresse de la mairie : 15/17, rue Robert Schuman CS20101 - 95400 Arnouville
- ou par courriel à l'adresse : [modification-arnouville@registredemat.fr](mailto:modification-arnouville@registredemat.fr)

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique, à la mairie d'Arnouville et à la Préfecture du Val d'Oise pendant un an conformément à l'article R.123-3 du Code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/modification-arnouville>

Pascal DOLL  
Maire

**Insertions diverses**

« Changement de régime matrimonial Information préalable (Art. 1387 al 3 c.civ.) Monsieur Youba Amine SEMACHE né à ARSENTEUIL (Val d'Oise) le 6 septembre 1982 et Madame Amélie ZHU née à OULED RACHED (ALGERIE) le 20 juin 1987 demeurant à ARSENTEUIL (Val d'Oise) 38 rue Jean Moulin se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la SEP ARA TION DE BIENS  
Pour toute opposition (élection de domicile est faite à SCP GUYONNIERS, DECOUACHE Notaires - 12 Rue de la Poste ARSENTEUIL(95100) Pour avis »

**Vente aux Enchères**

**Ventes immobilières aux enchères publiques**



l'actualité des ventes aux enchères publiques  
[www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

Formalités des sociétés, publicité légale et judiciaire avis administratifs avis d'enquêtes publiques

Contact : Agence Ferrari - 7, rue Sainte-Anne  
75001 PARIS - agence@ferrari.fr - T. 01.42.96.05.50

95 Vente aux Enchères Publiques JEX du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, 3 rue Victor Hugo à PONTOISE (95), le **MARDI 5 OCTOBRE 2021 à 14H**

**UN APPARTEMENT à SAINT GRATIEN (95)**  
**Résidence Les Marais - 32 rue d'Ermont**  
De 46,93 m² dans le bât D, esc. 2, au 2<sup>ème</sup> étage, n° 184 ds 2 PP de type 2C compri ; entrée, séjour, chère, cuisine, dégâgi, rangi, W.C., S d'E, séchoir, cellier, loggia, Bât. B, esc. 2, au 5/5, UNE CAVE n° 184. UN PARKING extérieur n° 83. **LES BIENS SONT OCCUPÉS.**

**Mise à Prix : 14 700 €**  
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de Mr le 8<sup>ème</sup>tonnier Séquestre de 3 000 €  
S'adresser pour tous renseignements : M<sup>me</sup> Pascal PIBAULT membre de la SCP PWH et Associés, Avocat au Barreau de PONTOISE - 22 rue Victor Hugo - 95300 PONTOISE - T. 01.45.53.76.74, M<sup>me</sup> Isabelle HUGONIE, Avocat au Barreau de PARIS, 12 av. Bugeaud à PARIS 16<sup>ème</sup>, Au Greffe du JEX du TOI de PONTOISE ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant où le cahier des conditions de vente peut être consulté - [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)  
**VISITE SUR PLACE LE : 29 SEPTEMBRE 2021 DE 14H00 à 14H45**

**Le Parisien**  
Les plus belles affaires immobilières  
soit sur notre site avec  
nos ventes aux enchères publiques  
[www.leparisien.fr/ferrari/](http://www.leparisien.fr/ferrari/) TEAM MED A



**Publiez votre annonce légale avec Le Parisien**

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rdv sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)

## Département 95 - La Gazette - Mercredi 4 août 2021

### Vie de sociétés

7262888201 - VS  
**FERMAQUI**  
Société civile immobilière  
Au capital variable  
22, rue du Parc  
95510 SAINT-CYR-EN-ARTHÈS  
RCS 419 385 143

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

Par décision de l'AG du 22 juillet 2021, il a été décidé du transfert du siège social au 4, allée des Tilleuls, 95510 Saint-Cyr-en-Arthès, à compter du 22 juillet 2021. Modification sera faite au RCS de Pontoise.

7262847001 - VS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte de Maître Elodie RABUS, le 22 juillet 2021, a été constituée une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI RBX.  
Objet social : acquisition et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers.  
Siège social : Ennery (95300), 1, rue de l'Ornglet.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : mille euros (1 000 euros).  
Apports en numéraire : 1 000 euros libérés ultérieurement.  
Cession de parts soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.  
Premier gérant : Mme Jeanne LEROUX demeurant à Ennery (95300), 1, rue de l'Ornglet.  
Immatriculée au RCS de Pontoise.  
Pour avis et mention  
Me RABUS.

7262165201 - VS  
**SCI JARY**  
Au capital de 68 602,16 euros  
Siège social : 14-16, rue du Compas  
95510 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE  
RCS Pontoise D 411 055 296

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société, de désigner en qualité de liquidateur M. José RODRIGUES DA COSTA demeurant 2, rue de l'Ornglet, 95300 Pontoise, de fixer le siège de la liquidation au siège social de la société.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Pontoise.

7262747801 - VS  
**SCEA DU CLOS DE L'ISLE**  
8, rue du Clos de l'Isle  
95710 CHAUSSEY  
RCS Pontoise 383 643 279

**MODIFICATIONS**

Par AGE du 30 juin 2021, M. et Mme Patrick et Odile SARAZIN ont démissionné de leurs fonctions de gérants. M. Julien SARAZIN a été confirmé dans ses fonctions de gérant. Nouvelle mention : Gérance : M. Julien SARAZIN demeurant au 12 bis, rue de la Grande Fontaine, 95710 Chaussey. Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Pontoise.

7262751201 - VS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 2 août 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : YASMINE PRESTIGE VTC.  
Forme : SAS.  
Capital : 1 000 euros.  
Siège social : 3, avenue Charles, 95670 Bezons.  
Durée : 99 ans.  
Objet Social : exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeurs.  
Cession d'actions et agréments : les cessions d'actions s'effectuent librement.  
Présidente : Mme Fatima FATHI demeurant au 3, avenue Charles, 95670 Bezons.  
Directeur général : M. Taha NAJIBI demeurant au 3, avenue Charles, 95670 Bezons.  
Immatriculée au RCS de Pontoise.

7262735201 - VS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 2 août 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AUTO MERIEL FRANCE.  
Forme : SASU.  
Capital : 1 000 euros.  
Siège social : 3, rue de la Gare, 95630 Mériel.  
Durée : 99 ans.  
Objet social : achat, vente, de tous types de véhicules.  
Cession d'actions et agréments : les cessions d'actions s'effectuent librement.  
Président : M. Hamed OMARI demeurant au 3, rue de la Gare, 95630 Mériel.  
Immatriculée au RCS de Pontoise.

7262697501 - VS  
**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'insertion parue dans Médiatex du 20 juin 2021, concernant la société PARAPHARM21, demeurant 10, rue de la Couleulière, 95300 Pontoise.  
N° de l'annonce : 20878753 / Zone 20.  
Président : M. Tchotchoune Marcellin PAMENAN.



7262827701 - VS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montmorency du 10 juin 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.  
Dénomination sociale : CONSTANT INVESTISSEMENT.  
Siège social : 14, rue Héloïse, 95180 Montmorency.  
Objet social : Acquisition, la propriété (par voie d'apport ou autrement) et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux en général, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, direct ou indirectement, notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
Gérance : M. Romain CONSTANT demeurant 14, rue Héloïse, 95180 Montmorency.  
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant plus des deux-tiers des droits de vote.  
Immatriculée de la société au RCS de Pontoise.  
Pour avis  
La Gérance.

7262845301 - VS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 1er juillet 2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA MERIE KATEL.  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Capital : 1 000 euros.  
Siège : 32, avenue Gavroche, 95490 Vauréal.  
Objet : holding.  
Durée : 99 ans.  
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agréments : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.  
Président : M. Karim KHALOUKAF demeurant 22, avenue Gavroche, 95490 Vauréal.  
Directeur général : Mme Elodie VIGIER demeurant 32, avenue Gavroche, 95490 Vauréal.  
Immatriculée : au RCS de Pontoise.

### Autres légales

7262240101 - DL  
**Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI**  
Notaire  
3, avenue Xavier Luciani  
20250 CORTIÈ  
Tél. 04 95 48 21 33  
Télécopie : 04 95 48 20 67  
Courriel :  
marie.casupadovani@notaire.fr

**RÈGLEMENT SUCCESSORAL**

**Avis d'envoi en possession en l'absence d'héritier réservataire**

Par testament olographe du 13 juin 2016, M. Jean-Claude FABRIKANT, en son vivant natif, demeurant à Saint-Claude-sur-Epte (Val-d'Oise), EPAD Résidence du Vésin, rue Cassetta, colibatain, né à Basile (Haute-Corse), le 7 septembre 1941, de nationalité française, décédé à Magry-en-Val (Val-d'Oise), le 11 février 2021 a institué des légataires universels. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à Corte, le 27 juillet 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée auprès de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à Corte, au 3, avenue Xavier Luciani, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de Basile de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.

Pour avis  
Marie-carole CASU-PADOVANI notaire.



7262459801 - DL  
**TESTAMENT OLOGRAPHE**

Suivant testament olographe en date du 14 décembre 2020, Mme Simone Georgette CABOT, née BOULANGER, 95420 Hodent, le 30 août 1938, demeurant à 11, rue de la Cité des Champes, 95400 Hodent, veuve de M. Robert Germain CABOT, décédé à Saint-Claude-sur-Epte (95) le 12 mai 2021, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Charles TASSEL, 1, boulevard Jean-Baptiste Sarraute, 95420 Magry-en-Val, le 29 juillet 2021, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au greffe le 29 juillet 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Charles TASSEL.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

7262140401 - AA  
Commune de GARGES-LES-GONNESSE (95140)

**Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) multi-sites**

AVIS

Par arrêté du 8 juillet 2021, le préfet du Val-d'Oise a autorisé le renouvellement de la ZAD multi-sites sur le territoire de la ville de Garges-les-Gonnesse. Cet arrêté précise les objectifs poursuivis et le périmètre délimité de la ZAD tel que prévu à l'article L.102-15 du Code de l'urbanisme. Cet arrêté est affiché pendant un mois et consultable à la mairie de Garges-les-Gonnesse, Direction du Développement et de l'habitat, durant les jours et horaires d'ouverture.

### Publication judiciaire

7262688901 - PJ  
**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE**

Procédures collectives

**Avis de dépôt de l'état de collocation**

Avis de dépôt de l'état de collocation le 3 novembre 2020 au greffe du Tribunal Judiciaire de Pontoise, somme provenant de la vente d'une propriété cadastrée section D, numéro 93 pour 1 a 88 ca, site 1, rue d'Arthès à 95510 Aincourt et un petit jardin site 10, rue de la Buccaille, cadastré section D, numéro 176 pour 1 a 98 ca, le tout dépendant de la liquidation judiciaire de la SCI MDC INVEST (RCS Pontoise n° 481 819 555) site 2, rue d'Arthès à 95510 Aincourt, par la SCP MALHERBE Jean-Louis, avocats.

### Avis administratifs

7262661001 - AA  
Ville de BERAINCOURT

**Droit de Prémption Urbain**

**AVIS**

Par délibération n° 2021/07-28, en date du 2 juillet 2021, le Conseil municipal considérant la possibilité d'améliorer la situation 2019/08-36 Droit de Prémption Urbain aux fins de réinstaurer un droit urbain au regard du Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Il me la mairie offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé d'instituer un Droit de Prémption Urbain (art L.211-01 du Code de l'urbanisme) sur le territoire communal classé en zone urbaine et en zone d'urbanisation future délimitée par le Plan Local d'Urbanisme de Seraincourt.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée de 1 mois.

7260347201 - AA  
Préfet du VAL-D'OISE  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Coordination Administrative  
Section des Installations Classées  
Commune de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

**Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE relative à l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels**

**Demande de permis de construire déposée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté n° IC-21-067 du 6 juillet 2021, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021 inclus, en mairies de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise, Bessancourt dans le Val-d'Oise.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprennent notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- en mairies de Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise et Bessancourt, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (CPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques)
- sur le site : <http://www.projets-environnement.gouv.fr>
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://projet-usine-future-saintouenl'aumone.enquetespublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise et Bessancourt
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://projet-usine-future-saintouenl'aumone.enquetespublique.net>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [projet-usine-future-saintouenl'aumone@enquetespublique.net](mailto:projet-usine-future-saintouenl'aumone@enquetespublique.net)
- par voie postale à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions portées sur les registres papier seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (CPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <http://projet-usine-future-saintouenl'aumone.enquetespublique.net>.

Le commissaire-enquêteur, M. André GOUTAL, commissaire d'avis en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, aux jours et heures suivants :

- le mardi 22 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 23 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 24 septembre 2021 de 15 h 00 à 19 h 00
- le samedi 25 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 22 septembre 2021 de 13 h 30 à 17 h 30

Toutes informations sur le projet peut être demandée auprès de : M. Sébastien SURBLED, responsable évaluation des risques - tél. 06 31 04 13 70 - adresse mail : [ssebastien.surbled@airliquide.com](mailto:ssebastien.surbled@airliquide.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise et Bessancourt et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (CPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- un permis de construire ou un refus.

Le maire de Saint-Ouen-l'Aumône est l'autorité compétente pour prendre la décision.

### Avis administratifs

7260347201 - AA  
Préfet du VAL-D'OISE  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Coordination Administrative  
Section des Installations Classées  
Commune de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

**Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE relative à l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels**

**Demande de permis de construire déposée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté n° IC-21-067 du 6 juillet 2021, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021 inclus, en mairies de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise, Bessancourt dans le Val-d'Oise.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprennent notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- en mairies de Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise et Bessancourt, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies, sur support papier,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (CPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques)
- sur le site : <http://www.projets-environnement.gouv.fr>
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://projet-usine-future-saintouenl'aumone.enquetespublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise et Bessancourt
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://projet-usine-future-saintouenl'aumone.enquetespublique.net>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [projet-usine-future-saintouenl'aumone@enquetespublique.net](mailto:projet-usine-future-saintouenl'aumone@enquetespublique.net)
- par voie postale à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions portées sur les registres papier seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (CPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <http://projet-usine-future-saintouenl'aumone.enquetespublique.net>.

Le commissaire-enquêteur, M. André GOUTAL, commissaire d'avis en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, aux jours et heures suivants :

- le mardi 22 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 23 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 24 septembre 2021 de 15 h 00 à 19 h 00
- le samedi 25 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 22 septembre 2021 de 13 h 30 à 17 h 30

Toutes informations sur le projet peut être demandée auprès de : M. Sébastien SURBLED, responsable évaluation des risques - tél. 06 31 04 13 70 - adresse mail : [ssebastien.surbled@airliquide.com](mailto:ssebastien.surbled@airliquide.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Ennery-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Oise et Bessancourt et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (CPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- un permis de construire ou un refus.

Le maire de Saint-Ouen-l'Aumône est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Chaque semaine,  
**L'actualité** qui vous concerne !

# La gazette

Val d'Oise

en PAPIER et/ou  
en version NUMÉRIQUE

vos  
journal

Département 95 - La Gazette - Mercredi 25 août 2021

Avis administratifs

7260348201 - AA

Préfet du VAL-D'OISE  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la Coordination Administrative  
Section des Installations Classées  
Commune de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

**Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE relative à l'exploitation d'un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels**

**Demande de permis de construire déposée par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**  
**2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté n° IC-21-057 du 6 juillet 2021, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 23 août au mercredi 22 septembre 2021 inclus, en maires de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Eragny-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Seine et Bessancourt dans le Val-d'Oise.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et le dossier de demande de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- en maires de Pontoise, Eragny-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Seine et Bessancourt, aux jours et heures d'ouverture des mairies, sur support papier,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> ; Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques
- sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône
- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de Pontoise, Eragny-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Seine et Bessancourt
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net](mailto:projet-usine-future-saintouenlaumone@enquetepublique.net)
- par voie postale à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions portées sur les registres papier seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (publique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <http://projet-usine-future-saintouenlaumone.enquetepublique.net>

Le commissaire-enquêteur, M. André GOUJAL, commissaire divisionnaire installé, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 25 août 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi 2 septembre 2021 de 15 h 00 à 19 h 00
- le samedi 11 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00
- le mercredi 22 septembre 2021 de 13 h 30 à 17 h 30

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : M. Sébastien SURBLED, responsable évaluation des risques - tél. 06 31 04 13 70 - adresse mail : [sebastien.surbled@airliquide.com](mailto:sebastien.surbled@airliquide.com)

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de la coordination administrative - Section des installations classées, en mairies de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Eragny-sur-Oise, Pierrelaye, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Ennery, Frépillon, Herblay-sur-Seine et Bessancourt et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) - rubrique : Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- un permis de construire ou un refus.

La mairie de Saint-Ouen-l'Aumône est l'autorité compétente pour prendre la décision.

7263424101 - AA

Préfet des YVELINES  
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement  
de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France  
Unité départementale des Yvelines

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PROSERVE DASRI à Carrières-sur-Seine**  
**1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 9 juillet 2021 une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du 13 septembre au 15 octobre 2021 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PROSERVE DASRI dans le cadre de la création d'un équipement de traitement de déchets dangereux et de l'extension de l'activité de regroupement, transit ou tri de déchets d'activités de soins à Carrières-sur-Seine, 21, rue des Entrepreneurs.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de la MRPA et la réponse du préfet.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2021> ;
- sur support papier, à la mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;
- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), unité départementale des Yvelines (25, rue de Noailles à Versailles) sur rendez-vous ([ud78.drieat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud78.drieat@developpement-durable.gouv.fr)).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et parapiné par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Carrières-sur-Seine. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Carrières-sur-Seine, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du 13 septembre au 15 octobre 2021 inclus par courrier électronique à l'adresse suivante : [oise-construction-environnement@developpement-durable.gouv.fr](mailto:oise-construction-environnement@developpement-durable.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais. M. Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des activités sociales, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Carrières-sur-Seine, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le solliciteront aux dates et heures suivantes :

- lundi 13 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 20 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- samedi 2 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 6 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 15 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire-enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par le maire de Carrières-sur-Seine.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à M. Kobirou DIOF, responsable qualité hygiène sécurité et environnement (QHSE) - Tél. 06 33 13 46 41.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Carrières-sur-Seine, à la DRIEAT - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

7263416101 - AA

Commune d'ARNOUVILLE

**Enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme**  
**1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n° 88/2021 en date du 10 août 2021, le maire d'Arnoville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. À cet effet, M. François DURANT, cadre supérieur du Ministère des Armées, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

La modification a pour objet :

- La prise en compte du périmètre de renouvellement urbain du Contrat de Développement Territorial (CDT), secteur 20 Quartier de la gare CDT de Val de France/Gonnesse/Bonneuil-en-France.
- La levée du périmètre d'otanale sur la zone UP pour permettre le renouvellement urbain et la suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) existante qui n'est plus adaptée.
- L'encadrement des projets à venir par l'élaboration de 3 OAP sur des secteurs identifiés dans la zone UP.

La modification du règlement de la zone UP pour permettre l'augmentation du nombre de logements dans le périmètre du CDT.

Cette modification permet par ailleurs quelques ajustements du règlement et des documents graphiques pour tenir compte des évolutions législatives survenues depuis 2016, de quelques erreurs graphiques ainsi que de l'évolution de quelques règles pour les clarifier.

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours. L'enquête se déroulera à la mairie, du 9 septembre au 8 octobre 2021, à l'exclusion des jours fériés :

- lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
- jeudi de 13 h 00 à 19 h 00
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie, et pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/modification-arnoville>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- jeudi 9 septembre de 13 h 00 à 16 h 00
- jeudi 30 septembre de 16 h 00 à 19 h 00
- vendredi 8 octobre de 13 h 30 à 16 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur :

- sur le registre d'enquête dématérialisé sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/modification-arnoville>
- ou par écrit à l'adresse de la mairie : 15-17, rue Robert Schuman, CS20101, 95400 Arnoville
- ou par courriel à l'adresse : [modification-arnoville@registredemat.fr](mailto:modification-arnoville@registredemat.fr)

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique, à la mairie d'Arnoville et à la Préfecture du Val d'Oise pendant un an conformément à l'article R. 123-1 du Code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/modification-arnoville>

Pascal DOLL, maire.

**ENFIN UN SITE UNIQUE  
POUR VOUS NOUVEAUX  
MARCHÉS PUBLICS...**



**FACILE  
PERTINENT  
PROCHE**



**FACILE** Accès simple et rapide aux informations clés  
**PERTINENT** Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités  
**PROCHE** Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

**La gazette**  
Val d'Oise

10, place du Parc-aux-Charettes  
95 300 PONTOISE  
Tél. 01 34 35 10 30 - Fax 01 34 35 10 30  
e-mail : [redaction95@publibelbes.fr](mailto:redaction95@publibelbes.fr)  
Éditeur : Julien DUCOURT

**Société éditrice :**  
PUBLIBELBES SAS  
Siège social : 13, rue du Brél  
35000 RENNES  
SAS au capital de 34 000 000 €

**Principale actionnaire :**  
SPA représentée par Louis ECHELARD

**Directeur de publication :**  
Francis GAUJANIE

**Directeur délégué :**  
Philippe TRIFLET

**Président du directoire :**  
Francis GAUJANIE

**Président du conseil de surveillance :**  
Olivier BONSAERT

**Membres du conseil de surveillance :**  
Société SPA  
(représentée par Louis ECHELARD),  
Olivier BONSAERT, Dominique BILLARD,  
Philippe TOLLEMONDE

Impression : Société Chebourgaise  
d'Édition 50140 CHERBOURG

**Publicité locale, régionale  
et petites annonces :**  
Tél. 01 34 35 10 00  
e-mail : [publicite@publibelbes.com](mailto:publicite@publibelbes.com)  
[www.publibelbes.com](http://www.publibelbes.com)

**Directeur de publicité :** Olivier VIGARS

**Annexes légales :**  
Tél. 02 99 26 42 00  
[www.mtscales.fr](http://www.mtscales.fr)

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier  
les annonces judiciaires et légales au département  
du Val-d'Oise.

Près 1,50 €  
Abonnement 1 an : 53,20 €

ISSN 0993-3344  
Commission Paritaire n° 1230 C 78137

Dépot légal - Reproduction intégrale ou partielle  
de la présente publication interdite - loi n° 110357 -  
sans autorisation de l'éditeur

16 21 1902 (PUBAC) Val d'Oise

Ingrédients : sur du papier recyclé en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de 20 (minimum) fibres  
par LPMI sous le numéro F171001. En contre de l'ensemble européen. Références : 1210101010

VIE ASSOCIATIVE



**Forum des associations : rendez-vous le 4 septembre au Parc des sports**

Pour la deuxième année consécutive, le grand rendez-vous de la vie associative se déroulera au Parc des sports, boulevard Ducher le samedi 4 septembre entre 9h30 et 17h.

À l'instar des années précédentes, les habitants sont invités à venir rencontrer les associations de la commune et des alentours et à découvrir les multiples activités.

Cette manifestation est également l'occasion pour les visiteurs d'assister à de nombreuses démonstrations et d'adhérer aux associations présentes sur place.



**PASS SANITAIRE DEMANDÉ**



+ d'infos :

[www.ville-soa.fr](http://www.ville-soa.fr)



**BON À SAVOIR**

Vous n'avez pas trouvé d'activité pour la saison 2021/22 ?

La Ville met en place un point d'information sur le Forum des associations et des permanences sur rendez-vous auprès de la coordinatrice de la Vie associative.

Informations et renseignements :  
01 82 31 10 90

PLAN LOCAL D'URBANISME

**Venez découvrir l'exposition en mairie**

Installée dans le hall d'entrée, l'exposition présente le diagnostic communal et le parti d'aménagement prévu pour la commune par des plans et des panneaux. Venez nombreux découvrir cette exposition et annotez vos impressions ou observations dans le registre disponible à l'accueil de la mairie. **Envie d'en savoir plus ? Participez à la réunion publique le mardi 21 septembre à 19h30 à l'hôtel de ville.**

SPECTACLES



**Deux représentations du festival "Cergy Soit !" à Saint-Ouen l'Aumône**

Venez découvrir un spectacle éclectique à la fois joyeux, spectaculaire et engagé, mêlant le cirque, la danse, le théâtre et la musique.

Rendez-vous le dimanche 19 septembre à 15h et 17h30, cour de l'école élémentaire la Prairie

**Vincent Warin, Compagnie 3.6/3.4, Durée 40 mn/tout public à partir de 4 ans.**

**Réservez vos places gratuites sur [cergysoit.fr](http://cergysoit.fr)**

**Enquête publique jusqu'au 22 septembre**

Une enquête publique unique portant sur les demandes présentées par la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE se tiendra jusqu'au mercredi 22 septembre 2021 (inclus). Elle vise à obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de conditionnement de bouteilles de gaz industriels, sur le territoire de la commune de Saint-Ouen l'Aumône (14 rue de l'Équerre – ZAC des Béthunes) et un permis de construire concernant ledit centre de conditionnement. Un commissaire-enquêteur tiendra des permanences en mairie : **jeudi 2 septembre (15h-19h), samedi 11 septembre (8h30-12h), mercredi 22 septembre (13h30-17h30).**

ENVIRONNEMENT

**"World CleanUp Day" : nettoisons notre planète !**



Les participants de l'édition 2020.

**V**ous souhaitez agir pour l'environnement ? Retrouvez vos manches et **inscrivez-vous à la 4<sup>e</sup> édition de la journée mondiale du nettoyage de notre planète ("World CleanUp Day") qui aura lieu le samedi 18 septembre prochain.** À l'instar des années précédentes, la Ville, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'associe à l'évènement en soutenant de façon logistique les bénévoles saint-ouennais (référentes : Karima Meddahi et Delphine Tavernier). La municipalité fournira ainsi à tous les inscrits le matériel nécessaire à la collecte des déchets : chasubles, gants ou encore sacs poubelles. Plusieurs parcours de ramassage seront prévus, sur le principe d'une éco-randonnée de 4 à 5 kms au cœur de la ville.

**Gestes barrières**

Cette année encore, pour faire face à l'épidémie de covid-19, les mesures sanitaires adéquates seront mises en place lors de cet évènement. Lors de la dernière édition, plus de 70 adultes et enfants s'étaient mobilisés et avaient récolté près de 240 kilos de déchets. Serez-vous des nôtres cette année ? Rejoignez l'équipe et offrez quelques heures de votre temps pour cette opération citoyenne.

**PROGRAMME**

- **9h30** : Accueil des participants sur la pelouse face à la mairie, place Pierre-Mendès-France (remise du matériel, explication des règles de sécurité, présentation des parcours...).
- **10h** : Départ des circuits de ramassage des déchets.
- **12h** : Retour des participants au point de départ (dépôt des déchets, photos souvenir, remerciements).



Sur inscription : formulaire en ligne sur [www.ville-soa.fr](http://www.ville-soa.fr)  
Équipements fournis par la municipalité aux participants inscrits.  
Plus d'infos : [www.worldcleanupday.fr](http://www.worldcleanupday.fr)  
[meddahikarima@yahoo.fr](mailto:meddahikarima@yahoo.fr)



**André GOUTAL**  
**Commissaire enquêteur**

A

**Monsieur le Directeur AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE**  
**-Demande d'Autorisation Environnementale**  
**-Demande de permis de construire**

**PROCES VERBAL**  
**DE REMISE DES OBSERVATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'Environnement,  
Après clôture de l'enquête publique,

Ce jour, 23 septembre 2021 à dix-sept heures quarante-cinq,  
Les registres des dix communes ayant été regroupés et remis,

Je soussigné, André GOUTAL, Commissaire Enquêteur, déclare :

Avoir convoqué et reçu en mairie de SAINT-OUEN-L' AUMONE  
Monsieur le Directeur ou son représentant,  
M. Sébastien SURBLED,

Responsable Évaluation des Risques Air Liquide France Industrie

Lui avoir communiqué la synthèse des observations se rapportant aux enquêtes  
publiques mentionnées en tête qui se sont déroulées du 23 août 2021 au 22 septembre  
2021, (en fait les photocopies des observations portées sur les registres d'enquête):

- *trois* Observation(s) dans les registres d'enquête papier, *à Saint Ouen l'Aumône*
- *trois* Courriers (envoyés par La Poste ou déposés dans un registre)
- *trois* Courriers déposés sur le registre dématérialisé

**L'avoir invité à produire éventuellement ses observations dans un délai de :**  
**QUINZE JOURS.**

- Il signe le présent pour valoir notification et décharge

- A Saint Ouen l'Aumône le 23 septembre 2021

Le Président  
Ou son représentant

*P.O.* 

André GOUTAL  
Commissaire Enquêteur



AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE  
Activité Industriel Marchand  
Direction sécurité industrielle et qualité  
152 avenue Aristide Briand  
92220 Bagneux

---

Monsieur André GOUTAL  
Commissaire Divisionnaire de Police (ER)  
Commissaire enquêteur (liste d'aptitude des  
Hauts de Seine)  
38 rue de Nanterre 92600 Asnières s/ Seine

Bagneux, le 06 octobre 2021

**Objet : Mémoire en réponse aux observations faites lors de l'enquête publique du 23 août au 22 septembre 2021 concernant le projet d'usine Air Liquide à Saint-Ouen l'Aumône (95)**

Monsieur,

Dans le cadre de notre projet de création d'une usine de conditionnement de gaz industriels sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône au 14 rue de l'équerre, nous avons déposé une demande d'autorisation unique environnementale au titre de l'article L.512-1 du Code de l'Environnement en date du 30 octobre 2020.

Après examen du dossier par les services instructeurs, la DRIEAT a émis son rapport de recevabilité à destination du service des installations classées de la préfecture afin de lancer la phase d'enquête publique. Elle s'est déroulée du 23 août au 22 septembre 2021.

Vous trouverez en annexe de cette lettre notre mémoire en réponse aux observations faites par le public lors de cette enquête.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Guillaume LOUVET  
Directeur des Opérations Nord-Ile de France  
Chef d'établissement de Saint-Ouen l'Aumône

Copie : Préfecture du Val d'Oise - service ICPE

Annexe : Mémoire en réponse aux observations de l'enquête publique

## INTRODUCTION

Le présent document a été réalisé en réponse aux observations faites par le public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 août au 22 septembre 2021.

Sur la base du registre dématérialisé mis à la disposition du public et du registre manuscrit qui étaient présents dans les 10 communes situées dans un rayon de 3 km autour de Saint-Ouen l'Aumône, six observations ont été émises.

## SOMMAIRE

### I. OBSERVATIONS DU PUBLIC

### II. RÉPONSES D'AIR LIQUIDE AUX OBSERVATIONS

1. La crainte d'accidents industriels majeurs
  2. Une appréhension des risques en général sans lien direct avec l'étude de dangers
  3. Le trafic routier engendré par le projet
-

## I. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les extraits des observations du public sous format électronique ou manuscrit sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Registre manuscrit		
1	22/09/2021	Mme DOS SANTOS Anne Marie Je vous fais passer les informations que nous avons déjà assez d'entreprise dangereuse dans la ville. Avis défavorable.
2	22/09/2021	M ROBLET Benoît, Mme QUERNEC Marion Encore une entreprise classée SEVESO sur la commune de St Ouen l'Aumône engendrant une augmentation significative du trafic sur la N184 et les alentours (zone Industrielle). En tant que représentant du collectif Port Petit, nous ne validons pas le projet. Avis défavorable.
3	22/09/2021	Nom illisible Avis défavorable.
Registre dématérialisé		
1	27/08/2021	M. HENRI LE ROY Mme MARYE Jalabert Collectif Seine 78-95 Il y a une enquête publique à Herblay et dans les communes voisines, sur un projet d'usine de conditionnement de gaz industriel d'Air Liquide à St Ouen L'Aumône . Il faut y envoyer le maximum de monde car nous avons déjà des risques importants avec l'usine d'Achères classée Seveso « haut risque ». Sans compter les incendies récents chez Cogetrad à Saint Ouen l'aumône, nous avons déjà 10 sites classés Seveso sur le Val d'Oise, 37 sur l'Oise, 4 en Seine St Denis, 13 dans les Yvelines. Et l'usine de bio gaz à Achères dont personne ne parle. Il faut vraiment se mobiliser pour qu'Air Liquide aille voir ailleurs.
2	09/09/2021	Elie DOMERGUE Agir Pour Bessancourt (...) Fort des enseignements tirés des catastrophes industrielles de l'usine AZF de Toulouse et de l'usine LUBRIZOL à Rouen, toutes les deux classées SEVESO (lesquelles pour AZF avaient entraîné le décès de 31 personnes et provoqués 2500 blessés ainsi que des dommages matériels considérables) Agir Pour Bessancourt dénonce l'inconséquence des politiques publiques qui autorisent l'implantation d'usines SEVESO à moins de 200 m d'habitations et demande sur cette question la mise en oeuvre de moratoires. D'autant que sur le seul Val d'Oise 10 sites sont déjà classés SEVESO. En l'espèce et parce que cette implantation nouvelle de l'entreprise AIR LIQUID fait peser de par sa proximité avec les zones d'habitation un danger réel sur les habitants, Agir Pour Bessancourt donne un avis défavorable à ladite implantation.

			<p>De surcroît le caractère illisible pour un lecteur non averti du résumé non technique de l'étude de dangers produit par l'entreprise AIR LIQUIDE soulève tout naturellement de notre part une défiance vis-à-vis du projet.</p>
3	15/09/2021	SAVVA tirnys@hotmail.com	<p>L'implantation de cette nouvelle entreprise (AIR LIQUIDE - conditionnement de bouteilles de de gaz) classée SEVESO à proximité d'habitants représente un réel danger pour les habitants.</p> <p>L'incendie en juin 2019 de l'usine de la Cogetrad prouve que ces installations ne sont pas à l'abri d'accidents.</p> <p>Les exemples de graves incidents ne sont pas anodins : l'usine AZF de Toulouse (des personnes sont décédées !), LUBRIZOL à Rouen (la pollution engendrée), pour que ce type d'activité ne soit plus implantée à proximité d'habitants et concentrées dans des zones d'activités.</p> <p>Je ne peux que m'inquiéter de cette nouvelle installation dans la zone d'activité de Saint Ouen l'Aumône, déjà bien pourvue en usines dangereuses. (...)</p> <p>Je ne peux avoir qu'un avis défavorable à l'implantation de cette nouvelle usine.</p>

Considérant l'ensemble de ces observations, Air Liquide France Industrie a choisi d'y répondre selon les trois thématiques suivantes:

- La crainte d' accidents industriels majeurs;
- Les risques industriels du projet ;
- Le trafic routier.

## I. RÉPONSES D'AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

### 1. La crainte d'accidents industriels majeurs

Trois incidents et accidents industriels sont cités dans les observations du public en guise d'argument d'opposition. Le premier est l'accident de Toulouse en 2001, le second est l'incendie de Rouen en 2019 et le dernier est l'incendie de la zone industrielle du Vert Galant à Saint-Ouen l'Aumône en 2019.

Notre réponse :

Le tableau ci-dessous présente l'origine et les conséquences de ces événements:

Localisation	Statut exploitant	Date	Origine de l'accident	Conséquences
Toulouse (31)	SEVESO Seuil Haut	21/09/2001	Explosion d'un stock de 300 tonnes de nitrate d'ammonium dans une usine d'engrais	31 morts, plus de 300 blessés <sup>1</sup>
Rouen (76)	SEVESO Seuil Haut	26/09/2019	Incendie d'un stock de plus de 5000 tonnes de lubrifiants	Aucune victime, Effets à long terme en cours d'étude <sup>2</sup>
Saint-Ouen l'Aumône (95)	Autorisation Non SEVESO	02/06/2019	Incendie dans une usine de stockage et traitement de déchets dangereux	Aucune victime <sup>3</sup>

D'une part, notre site de Saint-Ouen l'Aumône, classé SEVESO Seuil Bas, ne stockera pas de nitrate d'ammonium ni de lubrifiants. Aucune activité ICPE<sup>4</sup> de stockage ou de traitement de déchets dangereux n'y sera exploitée et les stocks de gaz inflammables toutes catégories confondues demandés sur le site sont inférieurs à 30 tonnes.

D'autre part, la réglementation a beaucoup évolué suite à l'accident de Toulouse et l'incendie de Rouen. Outre l'augmentation de la fréquence des contrôles périodiques des services de la préfecture, les évolutions réglementaires majeures qui nous sont applicables sont les suivantes :

- prendre en compte la probabilité des scénarios accidentels, leur intensité et leur cinétique afin de réduire les risques à la source ;
- connaître quotidiennement l'état des stocks de matières dangereuses ;
- mettre en place un plan d'opération interne pour tous les sites SEVESO.

Air Liquide France Industrie à Saint-Ouen l'Aumône respecte d'ores et déjà ces exigences.

<sup>1</sup> BARPI, événement N° 21329, [https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/21329/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/21329/)

<sup>2</sup> Préfecture du Val d'Oise, "COMMUNIQUE - Point de situation - Incendie de la zone du Vert Galant à Saint-Ouen-l'Aumône", juin 2019

<sup>3</sup> Préfecture de Seine-Maritime, "Santé Publique France - Incendie Lubrizol et NL Logistique : premiers résultats sur l'impact de l'incendie industriel sur la santé", juillet 2021

<sup>4</sup> ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement

## 2. Une appréhension des risques en général sans lien direct avec l'étude de dangers

Le public a exprimé des craintes vis-à-vis des sites Seveso en général. Nous n'avons pas vu de remarques sur l'étude de dangers ou la spécificité de ce projet.

Notre réponse :

Il convient de rappeler que les risques d'accidents majeurs de l'usine sont liés aux réservoirs cryogéniques. Ils concernent la rupture ou l'éclatement d'un réservoir cryogénique d'oxygène, d'azote ou d'argon.

La localisation de ces réservoirs a été définie de manière à ce que les conséquences des scénarios d'accidents majeurs n'aient pas d'effets sur les habitations proches du site, ni sur la rue Marcel Dassault, ni sur la RN184.

En ce qui concerne les risques d'incendie, les quantités de matières combustibles présentes sur le site ont été réduites au strict nécessaire. Les mesures mises en place ayant permis d'atteindre cet objectif sont les suivantes :

- La suppression du conditionnement de gaz inflammables sur le site;
- Le stockage en extérieur des cadres et des paniers homogènes de gaz inflammables<sup>5</sup>;
- L'utilisation de palettes incombustibles au lieu de palettes en bois dans le magasin automatisé.

Le site disposera d'un réseau interne de poteaux incendie permettant de couvrir les besoins en eau incendie du site et de capacités de rétention des eaux d'extinction appropriées.

## 3. Le trafic routier engendré par le projet

Une observation concernant l'augmentation du trafic sur la RN184 a été formulée par le public.

Notre réponse :

Le trafic journalier total engendré par le projet est de 50 camions par jour, tout usage confondu. La réception et l'expédition des produits ou matières premières du site sont effectuées de 6h à 20h du lundi au vendredi.

Ce trafic constitue un apport supplémentaire faible au regard de la circulation journalière de la RN184 qui est de 71 499 véhicules / jour<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Un panier homogène contient plusieurs bouteilles de gaz d'un seul et même produit

<sup>6</sup> « Données de circulation » du Conseil Départemental aux Côtés des Valoisians, Trafics Moyens Journaliers Annuels (T.M.J.A), 2014